

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27

**N°2022/DELIB/021**

**Objet :**  
*Budget Principal 2022  
Commune de  
Camaret-sur-Aigues*

**Rapporteur :**  
*Liliane DIAZ*

**Séance du 5 avril 2022**

*L'An deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENINGER, Patricia ROCHE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Christophe LACROIX donnant procuration à Sylvette GILL, Patrick FARRE donnant procuration à Hervé AURIACH.

**Absents excusés :** Néant.

**Considérant la désignation de Madame Françoise VIRLOUVET,  
comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la séance du 22 mars 2022, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2022 au vu du rapport présenté par Monsieur le Maire concernant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et il a été pris acte de ce débat par délibération spécifique n°2022/DELIB/008 en date du 22 mars 2022,

Vu l'examen en commission des finances du 4 avril 2022,

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2021,

Vu la décision relative aux taux des taxes directes locales pour l'année 2022,

Considérant que le budget primitif 2022 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 5 794 105,98 €

Section d'investissement : 1 303 068,90 €

**DECIDE à la majorité – 23 voix POUR et 4 CONTRE (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET):**

- D'approuver le budget primitif 2022 de la Commune de Camaret-sur-Aigues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Handwritten signature of Philippe de Beauregard.

Publié le : - 8 AVR. 2022

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 8 AVR. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Handwritten signature of Philippe de Beauregard.